

**Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil Municipal Séance du 30 Juin 2020**

**DATE DE CONVOCATION :** 23 Juin 2020

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : - En exercice : 11 - Présents : 11  
- Votants : 11 - Absents : 0

L'an deux mil vingt, trente juin à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno GAUTIER, Maire, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 23 juin 2020 conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Membres présents** : GAUTIER Bruno, DECHAMP Jean – Luc, COURTIER Michel, LADET André, GUITTON Sophie, MORLET Laura, DHAUSSY Michael, CAUMES Lydie, FROGNEUX Philippe, MEUNIER Angélique, REGNIER Guy.

**Absents excusés** : /

Secrétaire de séance : Jean- Luc DECHAMP

**Objet de la délibération : Attribution subventions aux associations**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'attribuer des subventions aux associations mentionnées ci-dessous au titre de l'année 2020.

**CONSIDÉRANT** que les crédits ont été inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif 2020,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés par 11 Voix POUR :**

**VOTE** le montant des subventions à attribuer à chaque association en 2020, comme indiqué ci-dessous :

<b>Pour mémoire subvention</b>	<b>Pour mémoire Voté en 2019</b>	<b>Voté en 2020</b>
Aide ménagères Lizy sur Ourcq	600 €	600 €
Association de loisirs	750 €	750 €
Bleuet de France	35 €	0 €
CARED	80 €	80 €
CFA AFOBAT	100 €	0 €
Club des optimistes de Lizy	100 €	100 €
Comité de Jumelage	630 €	600 €
Croix Rouge	150 €	0 €
Fondation patrimoine	100 €	0 €
Jeunes Sapeurs Pompiers	200 €	0 €
<b>Total</b>	<b>2 745 €</b>	<b>2 130 €</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Ocquerre, le 2 juillet 2020

Le Maire,

**Bruno GAUTIER**



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Bruno Gautier", written over the printed name.